



Garantie

Les rideaux d'air NAC et ses accessoires fabriqués par Équipement NAD inc. sont garantis contre les défauts de fabrication. Équipement NAD inc. et ses employés sont engagés à fournir à ses clients les meilleurs produits manufacturés qui soient. Nous sommes désireux d'avoir vos commentaires et questions en ce qui a trait à nos produits.

Équipement NAD inc. offre, pour ses rideaux d'air NAC et ses accessoires, une garantie limitée sur les pièces et l'assemblage de ses équipements neufs pour une période de cinq (5) ans à partir de la date d'achat du produit (la facture du manufacturier ou du détaillant faisant foi de la date d'achat), à condition que ceux-ci aient été soigneusement entretenus, installés et utilisés conformément aux directives du manufacturier.

Équipement NAD inc. corrigera par réparation ou remplacement, à son choix et à ses frais, les défauts de ses produits à condition d'être immédiatement avisé par écrit de la défektivité de ceux-ci. La demande écrite doit avoir été faite avant la fin de la période de garantie.

Équipement NAD inc. se réserve le droit d'inspecter ou de faire inspecter par un représentant autorisé les équipements sur son lieu d'installation avant d'autoriser leur réparation ou leur remplacement. La réparation ou le remplacement sera effectué F.O.B. usine d'Équipement NAD inc., et les frais de transport applicables seront à la charge du client. Les pièces ou les assemblages de composantes non fournis par Équipement NAD inc. ne sont pas couverts par la présente garantie.

Dans le cas où un équipement doit être retourné à l'usine du manufacturier, le client devra d'abord obtenir un numéro d'autorisation et identifier l'emballage du produit par ce numéro. Toute expédition effectuée sans numéro d'autorisation se fera refusé la réception par l'usine d'Équipement NAD inc.

Cette garantie est nulle si les équipements ont été modifiés de quelque manière que ce soit ou montre des signes d'abus. Équipement NAD inc. n'assumera aucune dépense ou responsabilité pour les réparations effectuées en dehors de son usine sans le consentement écrit d'un représentant autorisé de celle-ci.

Si Équipement NAD inc. détermine que le problème avec un de ses équipements n'est pas dû à un défaut de fabrication, le client sera responsable d'assumer les frais de réparation.

Équipement NAD inc. n'aura pas l'obligation d'honorer cette garantie ou toute autre obligation si elle n'a pas reçu le parfait paiement pour le rideau d'air en question.

La garantie ne couvre pas, par exemple et sans s'y limiter :

- Les diagnostics et les frais de déplacement lors de l'appel initial de service ne sont pas couverts par la garantie. Équipement NAD inc. s'engage à facturer le consommateur au taux en vigueur.
- La main-d'oeuvre pour le retrait ou l'installation des pièces défectueuses ou tout autres incidents et conséquences résultant de la défektivité, le retrait, la réinstallation ou l'expédition de l'équipement.

- Les réparations requises pour corriger une défaillance ou un mauvais fonctionnement qui ne sont pas causés par une défektivité manufacturière, tels que dommages ou mauvais fonctionnement résultant d'un incendie, de l'eau, tempête, orage violent, foudre, tremblement de terre, mouvement du sol, vol, émeute, mauvais usage, sélections incorrectes, acte de Dieu ou usage abusif de l'équipement.
- L'impossibilité de mettre en marche un appareil en raison de conditions de voltage, de fusibles fondus, de disjoncteurs déclenchés ou d'autres dommages dus à l'insuffisance ou à l'interruption du courant électrique.
 - Les bris causés par le manque d'entretien.
 - L'entretien normal n'est pas couvert par la garantie

Limite de la responsabilité

Nonobstant tout ce qui précède, la responsabilité d'Équipement NAD inc. pour toutes les pertes ou dommages résultant de la vente de ses équipements ou de ses pièces en vertu de la présente entente, y compris, mais sans s'y limiter, les allégations de violation de la garantie, la violation du contrat, la négligence ou la responsabilité stricte, sera limitée, à la discrétion d'Équipement NAD inc., au coût d'achat original ou au remplacement de l'appareil pour lequel une réclamation est approuvée. En aucun cas, Équipement NAD inc. n'est responsable des pertes ou des dommages conséquents, accessoires ou indirects résultant de la vente d'équipement par Équipement NAD inc. en vertu de cet accord.

Dommages indirects

En aucune circonstance, Équipement NAD inc. ne sera responsable de dommages indirects sous quelque forme que ce soit, y compris une perte matérielle, des dommages au bâtiment, à son contenu ou aux personnes qui s'y trouvent.

Portée de la garantie

La présente garantie remplace expressément toutes autres garanties, responsabilités, déclarations ou obligations d'Équipement NAD inc., verbales ou écrites, expresses ou implicites. Aucune garantie implicite ne peut dépasser les cinq ans prévus par la présente. Aucun représentant, distributeur ou détaillant n'est autorisé à modifier la garantie. La présente garantie vous donne des droits juridiques précis. Vous pouvez en avoir d'autres qui varient selon les lois des provinces. La présente garantie n'exclut ni ne restreint ces droits, mais coexiste avec eux.

Recours en garantie

Pour vous prévaloir de la garantie, veuillez écrire au détaillant qui a vendu le produit, en décrivant le problème en détail. Si le détaillant n'existe plus, si vous n'êtes pas satisfait du service offert par celui-ci, ou si vous avez acheté votre produit directement du manufacturier, envoyez une copie de votre facture et une description du problème à :



Équipement NAD inc.
144 rue Léger
Sherbrooke (Québec)
J1L 1L9